

GSMA

DEMANDE DE PROPOSITION

(RFQ)

Étude de cas : le système d'alerte précoce de la France

Avis de droit d'auteur

Copyright © 2025 GSMA

Avis antitrust

Les informations figurant dans ce document sont conformes aux règles fixées par la politique antitrust de la GSMA.

Services et livrables demandés

1. Présentation de la GSMA

La fondation « GSMA Mobile for Development Foundation, Inc. » (« GSMA M4D ») est une organisation caritative américaine de type 501(c)(3). Elle a pour mission de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie dans le monde entier en identifiant les possibilités d'impact social, économique et environnemental et en stimulant le développement de services mobiles évolutifs qui améliorent la vie. GSMA M4D est une filiale à part entière de l'Association GSM (« GSMA »).

La GSMA représente les intérêts des opérateurs de téléphonie mobile du monde entier, rassemblant près de 800 opérateurs et plus de 300 entreprises de l'écosystème plus large du mobile, comprenant des fabricants d'appareils et de téléphones, des éditeurs de logiciels, des fournisseurs d'équipements et de services Internet, ainsi que des organisations de secteurs adjacents. La GSMA organise également des événements phares du secteur, tels que le Mobile World Congress, le Mobile World Congress Shanghai et les conférences M360. Nous vous invitons à en découvrir davantage sur www.gsma.com.

Pour ce projet, le soumissionnaire retenu passera un contrat avec la fondation GSMA M4D.

2. Présentation du projet

Contexte

Le programme GSMA Mobile for Humanitarian Innovation (M4H) envisage un avenir humanitaire numérique inclusif, dans lequel les solutions mobiles et numériques facilitent l'accès et l'utilisation de services mobiles qui améliorent les conditions de vie des populations affectées pour la préparation, la réponse et le rétablissement. Pour construire cet avenir humanitaire inclusif et durable grâce au numérique, le programme M4H joue un rôle de coordonnateur entre les opérateurs de téléphonie mobile et les acteurs humanitaires.

Le changement climatique a considérablement augmenté la fréquence et l'intensité des risques naturels. Au cours des cinquante dernières années, le nombre de catastrophes a été multiplié par cinq¹. Les systèmes d'alerte précoce (SAP, ou EWS en anglais pour *Early Warning System*) permettent de sauver des vies en permettant aux populations concernées de prendre des mesures appropriées ou d'évacuer avant une catastrophe. Pour être efficaces, ils nécessitent toutefois des investissements en capacités et en ressources, ainsi qu'une collaboration multisectorielle complexe - tout le monde n'est pas couvert par un SAP. Pour y remédier, le secrétaire général des Nations unies a annoncé en mars 2022 l'initiative « Alertes précoces pour tous » (EW4All), pour faire en sorte que, d'ici à la fin de 2027, tous les habitants de la planète soient protégés par des SAP. Le programme GSMA M4H est impliqué dans les aspects stratégiques et opérationnels de cette initiative, au niveau notamment du pilier 3 (diffusion et communication des alertes), pour veiller à ce que la puissance de la téléphonie mobile soit pleinement exploitée pour élaborer et mettre en place des systèmes d'alerte précoce capables de sauver des vies. Les opérateurs de réseaux mobiles (ORM) ont néanmoins un rôle important à jouer dans les quatre

¹ OMM. (2021). [Atlas de la mortalité et des pertes économiques dues à des phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques extrêmes \(1970-2019\)](#).

piliers de l'initiative², en raison de leur capacité à cartographier les risques, à surveiller et à prévoir les menaces et à répondre aux crises. Au niveau national, la GSMA veille à ce que les ORM locaux soient activement impliqués dans la conception et la mise en œuvre de l'initiative EW4All.

Jusqu'à présent, l'initiative EW4All s'est concentrée sur le développement de SAP dans plus d'une trentaine de pays. Au moment où de nombreux pays réfléchissent à la conception et à la mise en place de leurs propres systèmes, adaptés aux risques locaux et aux besoins de leur population, il semble important d'analyser les bonnes pratiques et de tirer les enseignements des pays qui ont été les premiers à mettre en place des SAP efficaces.

Sachant que 96 % de la population mondiale bénéficie aujourd'hui d'une couverture réseau, la téléphonie mobile représente un canal crucial pour diffuser rapidement et à grande échelle des alertes capables de sauver des vies³. Les ORM jouent par conséquent un rôle essentiel dans le soutien aux SAP et collaborent depuis longtemps avec les organismes chargés de la gestion des crises et les organisations humanitaires pour exploiter au mieux leurs capacités et leurs réseaux dans ce cadre. Cela fait ainsi plusieurs dizaines d'années que les ORM contribuent au fonctionnement de systèmes d'alerte précoce, mais il existe des marchés sur lesquels ils ne sont pas encore impliqués alors qu'ils sont des parties prenantes essentielles.

La question de savoir comment impliquer au mieux les ORM dans les SAP a fréquemment été soulevée par différentes parties prenantes. Cette étude de cas examinera le système d'alerte précoce de la France pour mettre en lumière le rôle des ORM et leur leadership dans ce domaine. Elle a pour but d'en tirer les enseignements et les bonnes pratiques qui pourraient être reproduits ou adaptés dans d'autres contextes.

Objectifs du projet

1. Analyser la manière dont les ORM ont soutenu les SAP ou y ont participé, ainsi que les conditions propices à l'implication des ORM en France.
2. Identifier et analyser les difficultés et les succès rencontrés par les ORM dans leur implication au sein du SAP français.
3. Fournir des études de cas sur les modèles de participation des ORM en France, illustrant les situations dans lesquelles leur soutien a été couronné de succès et celles où ils se sont heurtés à des difficultés.
4. Offrir aux ORM et aux autres parties prenantes des SAP des enseignements et des perspectives stratégiques pour améliorer leur participation à ces systèmes.

Questions de recherche

Les principales questions de recherche se répartissent en cinq catégories :

1. Mécanismes de coordination (modèle opérationnel)
2. Cadre politique et réglementaire
3. Exigences en matière de technologies et d'infrastructures
4. Modèles financiers
5. Autres aspects de l'implication des ORM

² Les quatre piliers sont les suivants : 1) *connaissance et gestion des risques de catastrophe*, 2) *détection, observation, surveillance, analyse et prévision*, 3) *diffusion des alertes et communication*, 4) *capacités de préparation et d'intervention*.

³ <https://www.gsma.com/mobileeconomy/wp-content/uploads/2023/03/270223-The-Mobile-Economy-2023.pdf>

Mécanismes de coordination	Cadre politique et réglementaire	Exigences en matière de technologies et d'infrastructures	Modèles financiers	Autres aspects de l'implication des ORM
<p>1. Quelle est la situation actuelle du SAP ?</p> <p>2. Qui sont les principales parties prenantes ?</p> <p>3. Quel est le flux d'informations dans le SAP ? Qui est responsable de quoi ?</p> <p>4. Quelles sont les structures de coordination du SAP ? (groupes de travail, salles de contrôle, etc.)</p> <p>5. Comment s'effectue la collaboration entre les organismes réglementaires, les ORM et les acteurs humanitaires ?</p> <p>6. Qui participe aux SIMEX ? Quelle est la fréquence des SIMEX ?</p>	<p>1. Quelles sont les lois et politiques qui régissent l'implication des ORM dans la gestion des risques de catastrophes et le SAP ?</p> <p>2. Quelles sont les obligations des ORM en cas d'alerte d'urgence ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des alertes - Partage de réseau, itinérance <p>3. Quelles sont les normes d'interopérabilité existantes pour l'intégration des systèmes des ORM avec les plateformes publiques de gestion des catastrophes ?</p> <p>4. Quelles sont les difficultés et les réussites ?</p> <p>5. Comment les ORM perçoivent-ils la réglementation et comment cela affecte-t-il leur participation ? (volonté de s'impliquer ou implication réduite au strict minimum, etc.)</p>	<p>1. Quelle est l'infrastructure technologique nécessaire à l'implication des ORM dans le SAP ? (p. ex. installation de CBC, intégration CAP, modernisation des stations)</p> <p>2. Quel a été le processus de mise en place et avec quelles exigences ?</p> <p>3. Le système actuel est-il un modèle centralisé ou décentralisé ? Quels sont les avantages et les inconvénients de ce modèle ?</p> <p>4. Quels sont les accords ou mécanismes existant entre les ORM pour le partage des infrastructures et services d'urgence (p. ex. itinérance locale gratuite, partage de stations ou de ressources de réseau) ?</p> <p>- s'il ne s'agit pas d'une politique imposée, comment a-t-elle été établie ?</p> <p>5. Les capacités actuelles du réseau (p. ex. couverture 4G/5G, redondance du système, résilience du réseau) sont-elles suffisantes pour assurer une diffusion fiable des alertes précoces ?</p> <p>6. Quels sont les obstacles techniques qui entravent la participation des ORM au SAP ? (p.</p>	<p>1. Quel est le modèle de financement pour la mise en œuvre de la diffusion CB/LB-SMS ? (p. ex. investissement en capital ou service de location, appels d'offres, CAPEX ou OPEX, etc. - qui paie pour quoi et qui possède quoi)</p> <p>2. Les ORM sont-ils rémunérés pour leur rôle dans le SAP ou leur participation est-elle bénévole ?</p> <p>3. Quels sont les éventuels mécanismes de financement qui soutiennent l'implication des ORM ? (p. ex. fonds de service universel, allègements fiscaux)</p> <p>4. Quelle est la viabilité des modèles commerciaux actuels pour les services de télécommunications liés au SAP ?</p> <p>5. Lorsque les ORM ont eu à assumer des coûts liés au SAP national ou aux services de télécommunications d'urgence, comment ces coûts ont-ils été provisionnés ? (p. ex. les</p>	<p>1. Quelle a été l'implication des ORM dans les quatre autres piliers du SAP ?</p> <p>2. Quels sont les autres projets et collaborations en place (formels ou informels) avec les organismes de gestion des catastrophes et d'autres parties prenantes et quels sont les enseignements à en tirer ?</p> <p>3. Quelle est l'incitation/le modèle commercial pour ces formes d'implication ?</p> <p>4. Comment les ORM peuvent-ils soutenir les campagnes de sensibilisation et les SIMEX ?</p> <p>5. Les ORM participent-ils à des examens/évaluations a posteriori ? Comment le succès est-il mesuré ?</p>

		<p>ex. limitations de la bande passante, infrastructures obsolètes)</p> <p>7. Quelles sont les exigences concernant les utilisateurs pour une diffusion efficace des alertes ? (type d'appareil/pénétration, etc.)</p>	<p>tarifs clients ont-ils augmenté ?</p>	
--	--	--	--	--

Périmètre de l'étude (« scope »)

L'étude devrait couvrir les points suivants :

- Examen des quatre piliers du SAP pour comprendre l'implication des ORM dans le SAP
- Analyse plus spécifique du pilier 3 (diffusion et communication) : quelle est la nature du soutien apporté par les ORM ?
- Rôle des ORM au démarrage et dans le temps : quelle est leur implication tout au long du cycle de vie d'un SAP ?
- Mécanismes de coordination
- Obstacles et catalyseurs relevant des politiques publiques
- Exigences en matière de technologies et d'infrastructures
- Modèles financiers
- Utilisation récente du système, le cas échéant (dangers récents, etc.)

Hors périmètre :

- Recherche primaire auprès des utilisateurs finaux
- SAP non liés à des risques naturels (p. ex. SAP liés à la santé ou aux conflits)
- Implication des ORM auprès des pouvoirs publics qui n'est pas liée à un SAP

3. Méthodologie et exigences de haut niveau concernant les services et éléments à fournir (« livrables »)

La recherche sera constituée d'une combinaison d'analyse documentaire et d'entretiens avec des interlocuteurs clés (« KII », de l'anglais *Key Informant Interview*). Le prestataire passera en revue la documentation la plus récente concernant le systèmes d'alerte précoce français (FR-Alert) afin de comprendre son organisation générale, son environnement réglementaire et l'intégration des technologies de diffusion cellulaire.

Le prestataire contactera également les principales parties prenantes pour comprendre l'architecture du SAP français et analyser ses points forts, ses points faibles et les enseignements à en tirer, en termes notamment d'implication des ORM dans la conception, la mise en œuvre et la diffusion des messages d'alerte précoce. Ce volet de l'étude devra inclure des entretiens avec les ORM français et les organismes publics concernés, notamment la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), Météo-France et le ministère de l'intérieur. Les organisations humanitaires et les autres parties prenantes impliquées dans le soutien ou la coordination des SAP doivent également être consultées si nécessaire. Dans l'idéal, il devrait y avoir 15 à 20 parties prenantes interrogées. Certains de ces entretiens seront virtuels, dans le but de préparer une semaine de travail sur le terrain comprenant d'autres KII, une visite de site et un atelier de validation avec les principales parties prenantes. Un membre de l'équipe M4H se joindra au prestataire pour l'étude sur le terrain. Dans la mesure du possible, M4H participera à la sélection des personnes devant être interrogées et aux présentations initiales.

Plan de travail

1. Réunion de lancement

Une visioconférence devra être organisée pendant la première semaine du projet pour convenir des objectifs, des questions et de l'approche de recherche avec l'ensemble des participants au projet. Cette session sera animée par le prestataire retenu.

Des réunions de suivi hebdomadaires seront ensuite programmées entre le prestataire et l'équipe GSMA M4H pour suivre l'avancement du projet et discuter des éventuelles modifications qui pourraient s'avérer nécessaires.

Livrable 1 : support de présentation pour le lancement du projet et réunion de lancement

2. Étude documentaire et phase de démarrage

Dans le cadre de la phase de démarrage, le prestataire organisera et animera des réunions de discussion virtuelles avec chacun des ORM interrogés. Ces sessions serviront à présenter le projet, à dresser une première cartographie des parties prenantes, tant au sein des ORM (services internes) qu'auprès des partenaires externes, et à commencer à planifier la visite dans le pays. Les informations recueillies dans le cadre de ces sessions permettront d'orienter la liste des parties prenantes, les guides d'entretien et le programme de travail sur le terrain.

En guise de point de départ, le prestataire remettra un bref rapport initial (5 à 10 pages environ) couvrant les éléments suivants :

- brève étude documentaire décrivant la situation actuelle des systèmes d'alerte précoce en France, avec un accent particulier sur le rôle des opérateurs de réseaux mobiles (ORM) dans la diffusion des alertes. L'équipe GSMA M4H partagera l'étude documentaire et la note de cadrage par pays déjà préparées en interne, qui pourront servir de base à l'analyse documentaire.
- projet de liste de parties prenantes pour les entretiens
- projet de guides d'entretien
- plan de travail détaillé pour l'étude de terrain, comprenant une proposition de programme avec les réunions clés.

Le rapport sera examiné par la GSMA et les partenaires du projet afin de valider l'approche proposée avant le début de l'étude de terrain.

Livrable 2 : supports de présentation des ateliers de lancement avec les ORM et rapport initial (comprenant l'analyse documentaire, la liste des parties prenantes, les guides d'entretien et le plan de l'étude de terrain)

3. Entretiens initiaux avec les informateurs clés (KII)

Avant la visite dans le pays, le prestataire organisera des entretiens virtuels avec les principales parties prenantes afin d'affiner la compréhension du système, d'identifier les éventuelles lacunes et d'établir des relations et des réseaux avant l'étude de terrain.

À l'issue de ces KII, le prestataire devra fournir la documentation des entretiens et un programme actualisé pour la visite dans le pays.

Livrable 3 : transcription des entretiens et programme final de l'étude de terrain

4. Visite pays

Le prestataire réalisera une étude de terrain en France (durée estimée : 1 semaine). Veuillez noter qu'un membre de l'équipe GSMA M4H accompagnera le prestataire pendant la visite pays. Celle-ci devra inclure les éléments suivants :

- réunions/KII en personne avec les ORM, les organismes publics et les acteurs humanitaires
- visite sur site pour observer les éléments du SAP en fonctionnement
- atelier de validation à la fin de la visite pays pour valider les conclusions et recueillir les commentaires des parties prenantes. Cet atelier pourrait également permettre aux parties prenantes qui n'étaient pas en mesure d'organiser une réunion pendant la semaine de contribuer à l'étude de cas.

À l'issue de la visite pays, le prestataire devra remettre les notes d'entretien, les photographies de la visite sur site et la documentation relative à l'atelier de validation, comprenant la liste des participants.

Livrable 4 : documentation des KII, photos de la visite sur site, documentation/deck de l'atelier et liste des participants

5. Analyse et rapport final

Après une première analyse, le prestataire devra soumettre les grandes lignes du rapport final pour en préciser la structure globale. Ce document sera examiné pour accord par la GSMA. Le prestataire devra ensuite remettre un rapport final de qualité suffisante pour être publié (environ 30-35 pages) qui résumera les principales conclusions de l'étude. Un projet de rapport devra être remis deux semaines au plus tard avant le rapport final pour permettre à la GSMA et aux autres partenaires et parties prenantes de procéder à au moins deux cycles de révisions et commentaires.

Livrable 5 : plan général du rapport final, projets de rapport et soumission du rapport final

4. Autres exigences

Les éléments suivants sont des exigences de service et des procédures obligatoires qui s'appliquent à l'ensemble du processus de recherche.

Communications

Toutes les communications avec la GSMA, écrites ou orales, doivent être effectuées en anglais (y compris la traduction de tout document requis par la législation locale qui est préparé dans la langue locale). Cette règle s'applique également aux documents soumis en tant que produit final à la GSMA, y compris les transcriptions et les documents de recherche. Les prestataires doivent également démontrer leur capacité à faire appel à des chercheurs bilingues dûment qualifiés dans différents contextes (en tant que salariés ou par l'intermédiaire de partenaires) pour réaliser des tests qualitatifs détaillés et affiner les outils.

Transparence

La GSMA demande au prestataire retenu de faire preuve d'une totale transparence quant aux partenaires locaux/agences d'étude de terrain qu'il prévoit d'utiliser. La GSMA se réserve le droit de s'opposer à leur sélection.

Protection des personnes vulnérables

Dans le cadre de notre engagement à garantir la protection de toutes les personnes impliquées dans la recherche et l'évaluation, il est demandé au prestataire de fournir des informations sur son approche de protection/prévention des risques afin de garantir la sécurité et la dignité des personnes vulnérables. Un plan complet de protection de ces personnes sera formulé après sélection du prestataire pour être intégré aux outils de recherche et au programme de travail sur le terrain.

Disponibilité

GSMA M4H exige un chef de projet désigné et souhaite dans l'idéal que tout courrier électronique fasse l'objet d'une réponse dans un délai de deux jours ouvrés. Tout retard doit être communiqué dans les meilleurs délais. Toute modification des services/éléments livrables demandés doit faire l'objet d'un accord écrit préalable du gestionnaire de contrat au sein de la GSMA.

Exigences de gestion de projet

Point hebdomadaire régulier avec le responsable de projet M4H, par visioconférence ou dans les locaux de la GSMA à Londres, pendant toute la durée du projet. Pendant la phase des KII, M4H prévoit des appels hebdomadaires.

Assistance après remise des livrables

Il est attendu du prestataire retenu qu'il réponde dans les meilleurs délais à toute demande de précision de la GSMA concernant les activités et/ou les livrables du projet pendant une durée de quatre semaines après le debrief final.

Licences

Le prestataire devra s'assurer de collecter les informations et données dans le respect des obligations locales et de disposer de toutes les autorisations nécessaires.

5. Demande de devis

Les propositions seront évaluées sur la base des éléments suivants. Il est peu probable que la GSMA prenne en considération des propositions qui n'incluent pas la totalité des éléments indiqués ci-dessous.

- I. Compréhension du brief :** les prestataires doivent fournir leur interprétation des éléments demandés et décrire la valeur attendue des résultats.
- II. Approche :** les prestataires doivent décrire la manière dont ils entendent mener à bien le projet comme indiqué ci-dessus. Cette description doit couvrir les éléments suivants :
 - a)** Comment vous comptez répondre aux exigences formulées dans le présent document ;
 - b)** Suggestions d'approches alternatives/complémentaires pour atteindre les objectifs centraux ;
 - c)** Calendrier indicatif de réalisation de l'étude et démonstration de la capacité à respecter ce calendrier ;
 - d)** Dépendances éventuelles envers des équipes/collaborateurs de la GSMA.
- III. Équipe et responsabilités :** la personne ou l'équipe proposée (le cas échéant) doit être indiquée avec les fonctions envisagées et une courte biographie pour chaque collaborateur
- IV. Expérience pertinente :** joindre des exemples de travaux antérieurs démontrant votre expérience, si possible dans les domaines suivants :
 - a)** Expérience dans le domaine des télécommunications et/ou de la technologie ;
 - b)** Expérience de travail sur les systèmes d'alerte précoce ;
 - c)** Prestataires connaissant le secteur humanitaire et ayant l'expérience de celui-ci ;

- d) Expérience de travail en France ou avec le gouvernement français.
- V. **Risques et stratégies d'atténuation** : les soumissions doivent préciser les modalités de prévention des risques éventuels (p. ex. risques liés à la sécurité, considérations éthiques, etc.)
- VI. **Devis détaillé** : les prestataires doivent soumettre un devis détaillé. La devise par défaut de la GSMA pour toutes les propositions est la « livre sterling ». Le devis doit préciser au minimum le prix de commande du projet tel que décrit dans les sections 2 et 3 du présent document. Veuillez noter que dans ces sections, nous avons indiqué la taille estimée des échantillons et les lieux de recherche à des fins de calcul des coûts. En cas de modification importante du budget en raison des lieux de sauvegarde indiqués à la section 3, veuillez préciser la ligne budgétaire concernée et la manière dont le budget sera impacté.
- a) Les coûts doivent être clairement ventilés entre temps de travail, déplacements, coûts directs et autres frais.
 - b) Les prestataires sont également invités à indiquer le coût de toute approche alternative ou complémentaire suggérée dans leur proposition.
 - c) Un modèle est disponible à la fin de ce document.

Calendrier de l'appel d'offres

Le calendrier ci-dessous peut être modifié à l'entière discrétion de la GSMA.

Date	Action
10 juin	Émission de l'appel d'offres (RFQ)
17 juin	Date limite de soumission des questions à la GSMA
20 juin	Date limite de diffusion des questions et réponses auprès de l'ensemble des soumissionnaires
27 juin	Date limite de réception des propositions par la GSMA
4 juillet	Date prévue de sélection du prestataire
18 juillet	Signature du contrat

Note : calendrier sujet à modification

Coordonnées de contact au sein de la GSMA

Toute la correspondance et les questions relatives au présent appel d'offres doivent être adressées par courrier électronique aux personnes suivantes :

Roxana Mullaforoze (rmullaforoze@gsma.com) (« contact GSMA »)

Angela Nkonu (ankonu@gsma.com) (« contrat GSMA »)

Les demandes de renseignement doivent être soumises par courrier électronique. Les réponses de la GSMA seront envoyées à l'ensemble des soumissionnaires avec une version anonyme de la question d'origine. Aucune réponse ne sera fournie en dehors des délais prévus, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation de la GSMA.

Précisions concernant la soumission des offres

Les soumissionnaires doivent soumettre leur dossier complet par courrier électronique au plus tard le 27 juin 2025 à 17 heures (GMT). La soumission électronique ne doit pas dépasser 5 Mo par courriel et doit être adressée à : rmullaforoze@gsma.com et ankonu@gsma.com. Un accusé de réception de la soumission électronique sera envoyé avant l'heure de fermeture des bureaux le lendemain de la date de réception. En cas de problème avec votre soumission électronique, veuillez contacter Angela Nkonu par téléphone au +44 (0)7855 985 016. En cas de modification des informations après soumission de votre proposition, veuillez en informer immédiatement les contacts de la GSMA. Les propositions incomplètes ou non fournies ne seront pas prises en considération pour l'évaluation. En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte de répondre dans les délais indiqués à toute autre question émanant de la GSMA en rapport avec le présent appel d'offres.

Précisions concernant le paiement par étape

Pour éviter toute ambiguïté, les conditions de paiement de la GSMA figurent dans les Conditions générales de la GSMA (GSMA Standard Terms & Conditions) et sont de trente jours à compter de la réception d'une facture non contestée, qui doit être établie après l'acceptation des Services et/ou des Produits livrables.

Veuillez noter que la GSMA n'effectue pas de paiement anticipé avant l'achèvement des services ou la livraison des produits commandés, sauf si le paiement demandé est spécifiquement lié à l'achat d'articles nécessaires à la fourniture de ces services ou produits et entraînerait autrement une perte pour le soumissionnaire. Toute exigence de paiement spécifique doit être indiquée dans la soumission.

Le prix total du soumissionnaire doit inclure tous les coûts, assurances, honoraires, frais, responsabilités, obligations, risques et besoins financiers pour la fourniture des services et produits demandés. Toute charge non mentionnée dans la présente proposition qui s'ajouterait au prix total indiqué n'est pas autorisée. Le prix total s'entend hors TVA mais autres taxes comprises.

Calendrier récapitulatif avec étapes de paiement

Sur la base des éléments à livrer décrits à la section 3, vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des étapes de paiement prévues après livraison par le prestataire des éléments convenus. Le calendrier suivant sera modifié en fonction de la proposition du prestataire.

Étape de paiement proposée	Livrable correspondant	Date
Étape 1 : réunion de lancement	Livrable 1 : support de présentation pour le lancement du projet et réunion de lancement	Juillet 2025
Étape 2 : analyse documentaire et phase de démarrage	Livrable 2 : supports de présentation des ateliers de lancement avec les ORM et rapport initial (comprenant l'analyse documentaire, la liste des parties prenantes, les guides d'entretien et le programme de visite pays)	Août 2025
Étape 3 : entretiens initiaux avec les informateurs clés	Livrable 3 : transcription des entretiens et programme final de l'étude de terrain	Août 2025
Étape 4 : visite pays	Livrable 4 : documentation des KII, photos de la visite sur site, documentation/deck de l'atelier et liste des participants	Septembre 2025
Étape 5 : analyse et rapport final	Livrable 5 : plan général du rapport final, projets de rapport et soumission du rapport final	Septembre/Octobre 2025

Modèle de budget détaillé

Veillez fournir le prix total et la ventilation par coût unitaire selon le tableau ci-dessous.

Élément/titre	Description de l'unité/activité	Tarif de base standard	Remise	Tarif après remise	Volume	Total facturé